

003 (GVA/2024), Vanshelboim

Décisions du TANU ou du TCNU

Compte tenu de la complexité et de l'importance des questions soulevées dans cette affaire, le juge désigné a demandé la constitution d'un collège de trois juges, conformément à l'article 10.9 du Statut du Tribunal et au paragraphe 4 de l'Instruction de procédure n° 1. Conformément à l'autorisation du Président du Tribunal d'appel des Nations, les juges suivants ont été nommés Unies au collège : le juge Sun Xiangzhuang (président), la juge Joelle Adda et le juge Sean Wallace.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le recours à la sanction disciplinaire de licenciement assortie d'une amende de douze mois de salaire de base net ainsi que le recouvrement de 63 626 806 USD en attendant que la communication du formulaire PF.4 du recours à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies soit suspendue.

Résultat

Other procedural decision without a motion

Full order

[Full order](#)

Individual Party

Vanshelboim

Entité

BNUSAP

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2023/020 (Vanshelboim, Vitaly)

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Order

12 Jan 2024

Duty Judge

Juge Sun

Language of Order

Anglais

Statut de l'appel

Appel

Type de Décision

Order

Catégories/Sous-catégories

Other

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 10.9